



Conférence de presse 26 juin 2023 Dossier de presse



www.mahaim-maillard.ch





Communiqué de presse du 26 juin 2023

Elections fédérales au Conseil des Etats

Un duo pour renforcer les valeurs sociales et écologiques à Berne

Raphaël Mahaim et Pierre-Yves Maillard ont lancé ce matin à Denges, au Café des Amis, leur campagne pour le Conseil des Etats. Une campagne pour défendre une vision solidaire, progressiste et écologiste.

Un programme complet et des engagements forts

Quelques mois avant les élections fédérales 2023, les candidats Pierre-Yves Maillard et Raphaël Mahaim ont dévoilé leurs 10 propositions de campagne (voir en annexe). Des initiatives concrètes et issues du travail de terrain des deux conseillers nationaux, pour répondre aux préoccupations des Vaudois·e·s et permettre de « Mieux vivre dans le Canton de Vaud et en Suisse ». Elles concernent le climat et la biodiversité, les salaires et les conditions de travail, la souveraineté alimentaire et les prix des produits agricoles, les rentes AVS et la LPP, les transports publics, la formation professionnelle, le congé parental, les loyers, les discriminations de genre et salariales.

Les candidats ont aussi à cœur de favoriser la participation des jeunes et vont donc envoyer une lettre au Conseiller d'Etat Frédéric Borloz (en annexe) pour lui demander l'appui dans l'organisation de débats avec l'ensemble des candidat·e·s en préparation des élections fédérales.

Un Conseil des Etats plus à gauche, une nécessité!

Le Conseil des Etats l'a montré lors de la dernière législature : il reste une chambre très conservatrice. Malgré les efforts de la gauche pour faire avancer des projets en faveur de plus d'égalité, de solidarité ou pour contrer les effets du réchauffement climatique, les efforts restent souvent vains. L'indexation complète des rentes AVS en est un parfait exemple en ayant été refusée à une voix près. Il est maintenant plus que jamais nécessaire d'envoyer un duo de gauche au Conseil des Etats pour faire de la Suisse un pays plus progressiste.

Le canton de Vaud est prêt

Notre canton l'a montré lors de plusieurs votations, il vote à gauche. Initiative des multinationales responsables, Loi CO2, initiative « davantage de loyers abordables », tous ces objets ont été acceptés à une forte majorité dans notre canton. La population vaudoise a également fortement refusé l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Les grands mouvements populaires que sont la Grève du Climat et la Grève des femmes ont pris leurs essors sur notre territoire, des voix qu'il sera nécessaire de faire entendre à Berne.

Pour tout renseignement Raphaël Mahaim, Conseiller national, 079 769 70 33 Pierre-Yves Maillard, Conseiller national, 079 743 42 37

Dix propositions pour mieux vivre dans le Canton de Vaud et en Suisse

Le pouvoir d'achat de larges catégories de la population recule en ce moment dans des proportions inédites depuis des décennies. Les étés et les hivers sont de plus en plus chauds, la Suisse aussi ressent fortement les effets du dérèglement climatique. Les discriminations sont encore beaucoup trop présentes. Pour résoudre ces problèmes, nous faisons 10 propositions que nous défendrons au Conseil des Etats.

Améliorer les salaires et les conditions de travail et mieux reconnaître financièrement le travail éducatif des familles.

Le progrès des salaires et des conditions de travail passe par la poursuite de l'extension des conventions collectives de travail (CCT). C'est ainsi qu'on peut le mieux instaurer des mécanismes d'indexation des salaires et obtenir régulièrement des améliorations. Le Parlement fédéral peut y contribuer en rendant plus accessible l'extension obligatoire des CCT de branche. 80% des emplois du secteur privé doivent être couverts par une CCT. Nous nous opposerons également aux velléités de la droite de rendre impossibles les salaires minimaux cantonaux (motion Ettlin).

La crise du pouvoir d'achat qui touche la population suisse accable davantage les ménages avec enfants. Le décrochage entre salaires et prix depuis 2022 représente près de 4 milliards de francs par an de perdus pour le monde du travail. Pour rendre une partie de cette somme aux familles qui travaillent, une augmentation des allocations familiales à 400 francs par enfant serait une mesure rapide et simple. En outre, les prestations complémentaires pour familles introduites dans le canton de Vaud ont démontré leur efficacité en termes de réduction de dépenses à l'aide sociale et de soutien à l'activité professionnelle. Ce système devrait être étendu à toute la Suisse.

Un plan national climat et biodiversité accompagné par un Conseil scientifique

La Suisse a ratifié l'accord de Paris qui demande de limiter le réchauffement climatique à maximum 1.5 degrés par rapport à l'ère préindustrielle. La neutralité carbone¹ en 2050 concrétise pour la Suisse cet objectif de 1.5 degrés. La Suisse s'est aussi engagée à protéger 30% de surfaces pour la biodiversité, conformément à la convention internationale sur la biodiversité. Pour atteindre ces objectifs, cela suppose une série de mesures dans tous les domaines de la vie en société, afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, faire la transition vers davantage de sobriété et vers les énergies indigènes d'origine renouvelable ; en ce qui concerne la biodiversité, des mesures de protection des zones riches en biodiversité et des espèces sont nécessaires. A l'image de ce que connaissent de nombreux cantons et villes, un « plan climat et biodiversité fédéral » permettrait de veiller à une mise en œuvre cohérente et coordonnée de toutes ces mesures dans tous les domaines. Un Conseil scientifique, avec compétence consultative, serait chargé de veiller à ce que les objectifs (intermédiaires ou définitifs) soient atteints et proposer des mesures permettant de corriger le tir si tel n'est pas le cas.

¹ La neutralité carbone ne signifie pas la disparition des énergies fossiles mais suppose de limiter les émissions de gaz à effet de serre à un niveau qui peut être absorbé par les écosystèmes et les puits de carbone.

Renforcer les rentes AVS

Plutôt que d'investir encore deux milliards de cotisations sociales supplémentaires dans une réforme du deuxième pilier qui baissera encore les rentes, il faut garder ce montant pour l'AVS et financer ainsi une $13^{\text{ème}}$ rente. Le financement de l'augmentation de la population de retraité·e·s représente une augmentation de cotisation d'à peine 1% (moitié salariée, moitié patronale) pour les 25 prochaines années. Il n'y a donc aucune urgence financière à augmenter l'âge de la retraite. C'est pourquoi nous nous opposerons à toute réforme ou tout mécanisme automatique qui contraindrait à aller dans ce sens.

Au contraire, le thème des carrières longues et pénibles (travail de nuit, travail debout, travail physique) doit enfin amener à renforcer les prestations de retraite. De même, le plafonnement injuste des rentes de couple doit être réformé. Des solutions complémentaires de financement comme une micro-taxe sur les transactions financières (motion Rieder) doivent être envisagées.

Des prix planchers pour les produits agricoles indigènes et une souveraineté alimentaire renforcée contre le libre-échange agricole.

Des études récentes ont documenté que sur toute la chaîne de valeur des produits agricoles, les marges des agriculteurs étaient très faibles, parfois même insuffisantes pour couvrir leurs coûts. A l'inverse, celles des distributeurs sont souvent très importantes et constituent une part substantielle du prix final payé par le consommateur. Il n'existe aucune transparence en la matière, faute de statistique fédérale, ce qui constitue une première partie du problème.

Il convient donc d'établir un suivi statistique fédéral des marges sur toute la chaîne de production : production, lavage, tri, emballage, stockage, distribution et prix de vente final en rayon. Sur la base d'une telle statistique, il sera ensuite possible de définir des prix planchers pour les principaux produits agricoles, afin de renforcer la position des agriculteurs dans les négociations avec la grande distribution. L'introduction de ces prix planchers sera accompagnée de mécanismes de protection afin que les distributeurs ne se contentent pas de répercuter cette hausse sur les consommateurs finaux. De même, ce mécanisme sera doublé d'un renforcement de la souveraineté alimentaire, en ce sens que la Confédération légifèrera afin d'élever les exigences relatives aux denrées alimentaires importées qui devront être de bonne qualité et produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux, ainsi que dans des conditions de travail équitables.

Repenser la LPP pour limiter les coûts de gestion et les dividendes et renforcer la solidarité

Les quarante ans de la LPP en 2025 doivent être l'occasion d'une réflexion de fond sur l'avenir de ce système. Avec 60 milliards environ de cotisations par an pour un peu plus de 40 milliards de prestations et 1100 milliards de capitalisation, il doit être possible de développer les prestations de la prévoyance vieillesse plutôt que de continuer à les réduire comme le veulent la droite et les milieux financiers intéressés à ce « business ».

Dans la LPP, les assureurs peuvent prélever jusqu'à 560 francs par assuré par année pour les verser en dividendes à leurs actionnaires. Les frais de gestion sont par ailleurs très élevés et très disparates, selon un rapport du Contrôle fédéral des finances. Un potentiel d'économies

de 1 à 2 milliards par an est donc largement atteignable, par une interdiction de la distribution de bénéfices et par un plafonnement des coûts de gestion. Avec ce montant on peut élargir les prestations légales de la LPP.

Un bonus éducatif dans le deuxième pilier analogue à celui qui a été introduit dans l'AVS permettrait de mieux rendre justice au travail éducatif fourni par les parents et surtout par les femmes. Et un mécanisme obligatoire d'indexation des rentes LPP en cas d'inflation élevée doit être introduit.

En outre, une bonification de formation (sous condition de ressource et lorsque la personne n'a pas une formation de niveau tertiaire) pourrait être utilisée pour permettre aux travailleuses et travailleurs d'effectuer une formation certifiée en Suisse. Si elle n'est pas utilisée, la somme pourrait financer une rente anticipée. Une telle mesure apporterait un modeste correctif aux inégalités de revenu et d'espérance de vie que subissent celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt. Ce serait aussi une contribution concrète au manque de main d'œuvre qualifiée dont se plaignent les organisations économiques.

Transports publics : un abonnement général d'appel à prix cassé et un développement accéléré des infrastructures ferroviaires régionales et des lignes internationales

Le report modal vers les transports publics est un objectif prioritaire pour réduire les nuisances liées au transport individuel motorisé et pour contribuer à désengorger le système routier. Le prix des abonnements de transports publics constitue souvent un obstacle important, les nouveaux utilisateurs hésitant à faire le pas au vu du prix d'achat d'un abonnement général par exemple (près de Fr. 4000.- pour un adulte en deuxième classe). Pour inciter de plus en plus de monde à se déplacer en transports publics, un abonnement général d'appel pour la première année d'utilisation sera créé pour un tarif Fr. 1'000.- (adulte) ou Fr. 500.- (jeunes de moins de 25 ans, seniors, personnes en situation de handicap) par année. Par ailleurs, le gros défi actuel pour la Suisse romande est la modernisation et le développement de ses infrastructures ferroviaires qui sont pour part incomplètes voire vétustes, ainsi que le financement du trafic voyageur régional qui a été réduit par décision récente du Conseil fédéral. La priorité doit être mise sur le trafic régional, sur le réseau des grands axes autour du nœud ferroviaire de Lausanne et sur les lignes internationales (y compris les trains de nuit, encore trop chers et mal coordonnés entre la Suisse et les pays européens).

Soutenir les entreprises formatrices et l'insertion des jeunes en difficulté dans l'apprentissage.

Les entreprises et les branches qui font l'effort de former nos apprenties et apprentis assument seules les coûts de cet effort. Les nouveaux acteurs économiques dans les secteurs de l'économie de plate-forme, les start-up ou l'économie numérique ne sont souvent pas familiarisés avec notre système de formation dual et participent peu à cet effort. Dans le canton de Vaud, il existe un modeste fonds de formation professionnelle qui permet de mettre à contribution toutes les entreprises et de soulager les charges des entreprises formatrices. Une telle solution devrait être renforcée et développée à l'échelle fédérale.

En outre, il existe un grand potentiel non utilisé pour l'apprentissage parmi les jeunes qui ont connu une transition difficile entre l'école et l'apprentissage. Pour que cela change, il faut corriger la différence de traitement dans le code civil entre un e jeune en formation et un e jeune en difficulté du point de vue de la responsabilité des parents. Cette différence de

traitement pose d'immenses problèmes de cohérence entre les bourses d'études et l'aide sociale notamment. En égalisant les règles de l'obligation parentale entre ces deux situations, on ferait des économies dans l'aide sociale et ces économies pourraient être investies dans une politique publique ambitieuses d'insertion des jeunes en difficulté dans la formation professionnelle.

Un congé parental de 34 semaines et un congé de fin de grossesse d'un mois pour les femmes

La Suisse est très en retard dans ses mesures permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. L'introduction d'un très modeste congé paternité de 2 semaines a constitué un premier pas qu'il convient maintenant de développer, dans le sens du soutien aux jeunes parents et de l'égalité. Il est en effet établi que l'absence de congé parental digne de ce nom renforce les inégalités au sein des couples parentaux et met les parents dans des situations très difficiles à la reprise de la vie active. Le modèle de congé parental préconisé est de 16 semaines minimum pour les femmes et de 14 semaines minimum pour l'autre parent, avec 4 semaines supplémentaires à se partager entre les deux parents. En fin de grossesse, les femmes doivent pouvoir se consacrer à la préparation de leur accouchement et prendre soin de leur santé. De nombreuses femmes sont d'ailleurs contraintes de cesser de travailler pour raisons de maladie. Un congé prénatal de fin de grossesse, comme de nombreux pays européens le connaissent, est un moyen de protéger la santé de femmes enceintes et de permettre aux parents de préparer au mieux l'arrivée de leur enfant. Ces congés seraient financés par le système déjà connu des allocations pertes de gain, soit un financement mutualisé pour toute la population par les cotisations salariales.

Bloquer le taux de référence pour les loyers aussi longtemps que l'inflation n'est pas réduite à moins de 2% et introduire un contrôle public des loyers

Une hausse des loyers menace pour l'automne en raison de la hausse des taux d'intérêts de la BNS qui aboutit à une hausse du taux de référence pour la fixation des loyers. Le paradoxe de cette situation réside dans le fait qu'en prétendant lutter contre l'inflation avec ses hausses de taux, la BNS nourrit l'inflation en contribuant à augmenter les loyers. Pour l'éviter, il faudrait une modification urgente de l'ordonnance sur le bail à loyer pour plafonner le taux de référence aussi longtemps que l'inflation n'est pas redescendue en dessous de 2%.

En outre, le contrôle du loyer abusif repose uniquement sur l'action en justice du locataire lésé. Comme dans le domaine de l'égalité salariale, c'est la personne lésée qui doit faire respecter la loi, alors qu'elle est la partie faible au contrat. Cette situation a abouti à l'existence massive de loyers abusifs. La somme retirée abusivement aux locataires est estimée selon une étude de la banque Raiffeisen à près de 18 milliards par an. Pour y remédier, il faudrait que l'Etat exerce un contrôle régulier sur les bailleurs importants en procédant à des révisions des baux. Dans le domaine de la TVA ou de l'AVS de tels contrôles ont lieu régulièrement auprès des employeurs et permettent de s'assurer que la loi est respectée.

Une stratégie « 0 discrimination salariale et violence liée au genre » d'ici à 2030

La stratégie égalité 2030 adoptée en 2021 par le Conseil fédéral vise à promouvoir spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est toutefois très peu volontariste pour ce qui concerne l'égalité salariale et ne contient que très peu de mesures contraignantes permettant de révéler les violations de l'égalité en entreprise. Il est ainsi nécessaire de développer les moyens de contrôle et d'intervention pour éliminer les inégalités

salariales inexpliquées qui s'élèvent encore à presque 10% en Suisse. Pour les violences liées au genre, il faut agir à plusieurs niveaux : la formation (de base et continue) des professionnels et des professionnelles, confronté·e·s aux violences sexistes et à la violence domestique, notamment dans toute la chaîne pénale, doit être massivement développée ; le principe « qui frappe part du domicile » doit être mis en œuvre rapidement en droit civil et appliqué dans les tribunaux ; le harcèlement obsessionnel (stalking) doit devenir une infraction pénale ; enfin, la surveillance électronique active permettant de suivre les auteurs de violence, telle qu'elle est pratiquée en Espagne, doit être introduite en Suisse.

Recommandé

Frédéric Borloz Conseiller d'Etat Chef de département Rue de la Barre 8 1014 Lausanne

Denges, le 26 juin 2023

Débats dans les lieux de formations

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Comme vous le savez, les élections fédérales ont lieu cet automne. Comme à chaque fois, la participation électorale des jeunes risque d'être inférieure à celle des autres générations. Or en cette période d'incertitude et de doutes sur l'avenir, il est essentiel qu'ils puissent exprimer leurs convictions et préoccupations et qu'ils aient le meilleur accès possible aux propositions des candidates et candidats.

Dans ce sens, nous souhaiterions beaucoup pouvoir participer avec les autres candidates et candidats aux élections à des débats contradictoires dans les lieux de formation. Nous vous écrivons pour solliciter votre appui à l'organisation de tels débats, en collaboration avec les directions d'établissement. Selon notre expérience, les débats organisés dans les lieux de formation rencontrent toujours un écho très favorable, qu'il s'agisse de l'école obligatoire, de la formation supérieure ou de la formation professionnelle. Nous serions heureux si vous pouviez soutenir cette démarche et la rendre possible de la façon qui vous paraîtra appropriée.

Il va sans dire que ces débats devraient être organisés en respectant la liberté d'opinion de chacune et chacun, l'équilibre des forces politiques en présence et la diversité des profils de candidates et candidats.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Pierre-Yves Maillard

Raphaël Mahaim